

SERVICE LOGEMENT D'ABORD ET SANTE

Porteur de l'action :

Association ISATIS
8 Rue Juvénis
05000 GAP

Personne à contacter :

NOM : Delphine GARCIA - India PIRON
☎ : 04.92.53.57.00
✉ : logement05@isatis.org

PUBLIC CONCERNE

Personnes sans logement présentant des difficultés de santé psychique.

MISSION

Proposer un logement en sous-location et un accompagnement médico-social pour les personnes présentant des difficultés de santé psychique nécessitant des soins et / ou une coordination des soins. Au terme de l'accompagnement, un glissement de bail peut être proposé à la personne si son état de santé est stabilisé et si elle présente une autonomie au quotidien.

OBJECTIFS

Proposer un logement en sous-location en vue d'un bail glissant.
Permettre aux personnes d'aller vers les services de soins spécialisés en santé mentale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous location d'un logement sur une commune disposant de lieux de soins spécialisé (de Briançon à Gap) et accompagnement médico-social par une équipe pluridisciplinaire en vue de la mise en place des soins en particulier les soins psychiques et la stabilisation de la situation de santé. La personne doit adhérer à l'accompagnement et au soutien médico-social proposé par l'équipe.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Infirmier coordinateur, éducateur spécialisé, médiateur de santé pair aidant, gestionnaire locatif.

DUREE DE L'ACTION

Sous-location et accompagnement médico-social pour une durée de 18 mois

PROCEDURE D'ORIENTATION

Orientation vers le Logement d'Abord et Santé par le SIAO.
Admission validée par ISATIS au regard du besoin d'accompagnement médico-social

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

Capacité d'accueil de 30 personnes.
Communes disposant de lieux de soins : Briançon, L'Argentière la Bessée, Guillestre, Embrun, Chorges, Gap.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- est sollicitée
- est obligatoire (paiement du loyer et des charges liées au logement)
 - Participation fixe
 - En fonction des ressources
- ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- OUI
- NON